

# GARANTIE LIMITÉE DE BRP\*

POUR LES NOUVEAUX VÊTEMENTS, ACCESSOIRES ET PIÈCES D'ORIGINE



## ACCESSOIRES ET PIÈCES D'ORIGINE

**INSTALLÉS SUR UN VÉHICULE BRP NEUF OU USAGÉ PAR UN CONCESSIONNAIRE / DISTRIBUTEUR BRP AUTORISÉ**

Pour une **période de douze (12) mois** à compter de la date de la vente au détail, la garantie limitée de BRP couvre les accessoires, pièces d'origine et la **main d'oeuvre**. BRP s'engage à **réparer ou remplacer** tout accessoire ou pièce d'origine qui s'avère défectueux en raison d'un vice de matière ou de fabrication dans des conditions d'utilisation et d'entretien normales. Les coûts de main-d'oeuvre et les dommages collatéraux au véhicule sont également couverts lorsque l'accessoire ou la pièce d'origine BRP a été installé par un concessionnaire / distributeur BRP autorisé.

**NON-INSTALLÉS PAR UN CONCESSIONNAIRE / DISTRIBUTEUR BRP AUTORISÉ**

Pour une **période de douze (12) mois** à compter de la date de la vente au détail, BRP s'engage à **réparer ou remplacer** tout accessoire ou pièce d'origine BRP qui s'avère défectueux en raison d'un vice de matière ou de fabrication dans des conditions d'utilisation et d'entretien normales. Les coûts de main-d'oeuvre et les dommages collatéraux au véhicule ne sont pas couverts lorsque l'accessoire ou la pièce d'origine BRP n'a été installé par un concessionnaire / distributeur BRP autorisé.

**GARANTIE LIMITÉE DE 1 AN\*\***



## VÊTEMENTS

**VÊTEMENTS AVEC LA TECHNOLOGIE SYMPATEX®**

BRP s'engage à **réparer ou remplacer** tout vêtement avec la technologie SympaTex® se révélant comporter un vice de matière et/ou de fabrication en conditions d'utilisation et d'entretien normales pendant la **durée de vie†** du produit.

**GARANTIE LIMITÉE À VIE DE BRP\*\***



**VÊTEMENTS SANS LA TECHNOLOGIE SYMPATEX®**

Pour une **période de douze (12) mois** à compter de la date de la vente au détail, BRP s'engage à **réparer ou remplacer** tout vêtement BRP qui s'avère défectueux en raison d'un vice de matière ou de fabrication dans des conditions d'utilisation et d'entretien normales.

**GARANTIE LIMITÉE DE 1 AN\*\***



## CASQUES

Pour une **période de quarante-huit (48) mois** à compter de la date de la vente au détail, BRP s'engage à **réparer ou remplacer** tout casque BRP qui s'avère défectueux en raison d'un vice de matière ou de fabrication dans des conditions d'utilisation et d'entretien normales.

**GARANTIE LIMITÉE DE 4 ANS\*\***

† Un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux instructions et recommandations du produit entraînera l'annulation de la garantie limitée à vie de BRP.

\* Valide uniquement pour les accessoires, vêtements et pièces d'origine BRP achetés chez un concessionnaire / distributeur BRP autorisé ou sur lesboutiques en ligne de BRP.

\*\* À moins d'indication à l'effet contraire ou autrement requis par la loi.

Cette garantie limitée ne s'applique pas aux accessoires et pièces d'origine BRP installés en usine, ni aux accessoires et pièces d'origine Evinrude. Certaines exceptions peuvent s'appliquer. Consultez la garantie limitée complète pour plus de détails. Cette garantie limitée sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.



**RÉFÉREZ-VOUS À LA GARANTIE LIMITÉE COMPLÈTE OU À VOTRE CONCESSIONNAIRE BRP AUTORISÉ POUR TOUTES QUESTIONS LIÉES AUX EXCEPTIONS.**